

LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le 04/11/2024

ID: 087-278708516-20241022-20241022_CA10-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 OCTOBRE 2024

20241022_CA10 - Délégation de la Directrice générale - Représentation au Conseil Economique et Social en cas d'absence ou d'empêchement

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le mardi 22 octobre 2024 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visioconférence via l'outil Teams.

Ont participé:

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Sarah GENTIL, Marie HERNANDEZ, Catherine JARRY, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND et Annie SCHWAEDERLE, Administratrices

Messieurs Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Gérard RUMEAU, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Lionel ECLANCHER, Directeur Départemental des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur Franck LETOUX, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur BONNET

Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur PIMPAUD

Madame Danielle DUVALET, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame BOUCHER

Monsieur Eric SCHALTEGGER, Administrateur

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absents:

Messieurs Jean-François LANDRON et Jacky BOUHIER, Administrateurs

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le 04/11/2024



Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu l'article L. 2315-23 du Code du travail, indiquant que le Conseil Social et Economique « est présidé par l'employeur ou son représentant (...) »,

Considérant la nécessité de faciliter le fonctionnement de l'instance en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline MOREAU, Directrice générale,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Désigne Monsieur Martial DEFAYE, Directeur des Ressources Humaines, pour représenter Madame Céline MOREAU, Directrice générale, en cas d'absence ou d'empêchement, au Conseil Social et Economique,
- Précise que cette délégation intuitu personae s'exercera au plus tard jusqu'au prochain renouvellement complet du Conseil d'Administration.

Formalités de publicité effectuées le -4 NOV. 2024

Pour extrait conforme,
Limoges, le 28 OCT. 2024
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

